



Mont  
Saint  
Aignan

## ACCORD DU MAIRE AU NOM DE L'ÉTAT A UNE AUTORISATION DE TRAVAUX POUR UN E.R.P

CADRE 1 : DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAUX déposée le 07/01/2025 par : Mairie de Mont-Saint-Aignan demeurant à : 59 rue Louis Pasteur 76130 MONT-SAINT-AIGNAN représenté par : Madame Catherine FLAVIGNY  pour : Travaux de mise en conformité totale aux règles d'accessibilité sur un terrain sis à : place Colbert 76130 MONT-SAINT-AIGNAN	AUTORISATION DE TRAVAUX n° AT 076 451 25 00001 2025.1111  Parcelle(s) concernée(s): AT 49, AT 77 et AT105
---	--

### LE MAIRE

Vu la demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public sus-visée (cadre 1),  
Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment les articles L 161-1, L 122-3, R 162-8 à R 162-13, R 164-1 à R 164-5, R 122-10 à R 122-13, et R 143-1 à R 143-21,  
Vu le décret n°95-60 du 8 mars 1995 modifié relatif à la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité,  
Vu l'avis favorable de la sous-commission départementale de sécurité en date du 31/07/2025,  
Vu l'avis favorable de la sous-commission départementale d'accessibilité en date du 24/04/2025,

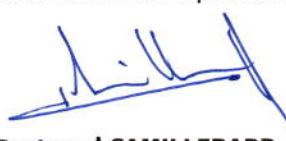
### ARRÊTE

Article unique : les travaux sont autorisés, sous réserve de respecter les prescriptions imposées par les services consultés.

La présente décision est transmise au représentant de l'État le **17 SEPT 2025** dans les conditions prévues à l'article L. 424-7 du code de l'urbanisme. Elle est exécutoire à compter de sa réception.

le 09/09/2025  
pour le maire et par délégation



  
**Bertrand CAMILLERAPP**  
adjoint au maire chargé de l'urbanisme  
et du patrimoine